

## Communiqué de presse du mardi 28/12/2021

### 20 euros de chèques commerces pour chaque Liégeois

Depuis ce lundi 27 décembre 2021, les chèques « Commerçons bien ! » délivrés par la Ville de Liège, sur proposition du Bourgmestre Willy Demeyer, de la Première Echevine en charge des finances et de l'Echevin du Commerce Elisabeth Fraipont, commencent à arriver dans les boîtes aux lettres des Liégeois.

Le choix du Collège a été de sécuriser au mieux les envois en les adressant aux ménages et citoyens de façon aléatoire et à dates distinctes. Les envois vont donc se poursuivre dans les prochains jours.

Cette opération a pour but de soutenir les commerces liégeois et de donner du pouvoir d'achat aux Liégeoises et aux Liégeois dans le cadre du Plan de relance 2021 adopté suite à la crise sanitaire Covid.

Chaque citoyen domicilié sur le territoire communal recevra **4 chèques d'une valeur nominale de 5 EUR** et d'une durée de validité limitée au 30 juin 2022.

Que ce soit pour les derniers achats de fin d'année, pour les soldes ou pour tout autre achat, ces chèques sont **valables dans les commerces situés sur le territoire de la Ville de Liège (centre et périphérie : 4000, 4020, 4030, 4031 et 4032)**. Ils ne peuvent être découpés ou endommagés.

**Les commerçants sont libres de participer, ou non, à l'opération.** Le Collège espère que les commerçants seront nombreux à accueillir les habitants dans leurs établissements en acceptant les chèques.

**Toute reproduction est interdite et des mécanismes de sécurité sont insérés dans les chèques** afin d'en assurer la traçabilité et permettre aux commerçants de détecter les éventuelles falsifications. Les commerçants en sont informés par ailleurs.

En cette fin d'année, la Ville de Liège rappelle son soutien au Commerce local et à ses citoyens. Commerçons bien !

